

Envoyé en préfecture le 10/10/2024

Reçu en préfecture le 10/10/2024

ID: 044-244400438-20241009-DE205 B081024-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND LIEU : 244 400 438

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DECISION DU BUREAU – SEANCE DU 8 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 octobre, LES MEMBRES DU BUREAU DE GRAND LIEU COMMUNAUTE se sont réunis à 18h00 au siège communautaire à La Chevrolière.

## Étaient présents :

- M. Johann BOBLIN

M. Loïc PLANET

- M. Jean-Jacques MIRALLIÉ

M. Patrick BERTIN

M. Bernard COUDRIAU

M. Frédéric LAUNAY

## Étaient absents :

Mme Karine PAVIZA

M. Yannick FÉTIVEAU

- M. Stéphan BEAUGÉ

AVENANT N°1 AU MARCHE N° 202300037 (NOTIFIE LE 18/12/2023)
RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DE RESEAUX D'EAUX USEES SUR LA
COMMUNE DE ST COLOMBAN, RUES NORBERT FLEURY, DE LA CROIX VERTE ET DE LA
ROUSSIERE

Par une délibération du Bureau communautaire du 5 décembre 2023, le marché de travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées sur la commune de St Colomban, rues Norbert Fleury, de la Croix Verte et de la Roussière, a été attribué à l'entreprise COLAS France – Etablissement GADAIS – La Gorsonnière – 44116 Vieillevigne, pour le montant estimatif d'offre contrôlé de 136 290,15 € HT.

Il convient de faire un avenant n° 1 pour les motifs suivants : la création de prix nouveaux et plus-value du marché suite à une petite extension du réseau EU afin de récupérer un branchement sur collecteur, le piquetage d'un branchement supplémentaire sur collecteur gainé, la pose d'un second branchement.

Les incidences et modifications techniques représentent une plus-value financière de 11 585,20 € HT sur le montant du marché, et portant celui-ci de 136 290,15 € HT à 147 875,35 € HT.

Cette évolution de montant conduit à une évolution du marché initial de + 8,50 %.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23;

VU le Code de la Commande Publique ;

**VU** la délibération du Conseil communautaire en date du 1<sup>er</sup> février 2022, portant délégation du Conseil communautaire au Bureau, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour approuver et conclure tous les avenants aux marchés; si l'avenant n'entraîne pas le franchissement du seuil de procédure formalisée pris en référence des directives européennes, dans limite de 10 % pour les marchés de fournitures et de services et de 15 % pour les marchés de travaux;

VU le projet d'avenant n° 1;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

**CONSIDERANT** que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2024 ;

Le Bureau de Grand Lieu Communauté, DECIDE, A L'UNANIMITÉ :

Envoye en prerecture le 10/10/2024

Reçu en préfecture le 10/10/2024

Publié le

ID: 044-244400438-20241009-DE205\_B081024-DE

Article 1: D'APPROUVER l'avenant n°1 au marché n°202300033, passé avec l'entreprise COLAS France – Etablissement GADAIS – La Gorsonnière – 44116 Vieillevigne, pour un montant de + 11 585,20 € HT, et portant ainsi le montant du marché de 136 290,15 € HT à 147 875,35 € HT.

<u>Article 2</u>: **D'AUTORISER** M. le Président ou en cas d'absence l'un des Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce marché public.

<u>Article 3</u>: Madame la Directrice générale des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n°: DE205-B081024

Publié sur le site internet le : 10/10/24

Fait à La Chevrolière, le 8 octobre 2024.

Le Président,

## Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann Boblin Date de signature : 09/10/2024 Qualité : Président de Grand Lieu Communauté